



On s'abonne :
A LYON, rue St-Domi-
nique, n° 10 ;
PARIS, chez M. Alex.
MUSNIER, libraire
place de la Bourse.

ABONNEMENT :
16 fr. pour trois mois,
31 fr. pour six mois,
et 60 fr. pour l'année,
hors du dép^t du Rhône,
1 f. en sus par trimestre.

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 22 AOUT 1829.

INTÉRÊTS OPPOSÉS DE LA FRANCE ET DE L'ANGLE-
TERRE VIS-A-VIS DE LA RUSSIE.

Tandis qu'une guerre, si vive et si admirable par le talent qu'y a déployé le *Journal des Débats*, était déclarée au nouveau ministère, la Russie marchait, ses armées traversaient le Balkan, dispersaient les tristes débris des légions découragées de Mahmoud et plantaient peut-être un étendard chrétien à la place du croissant infidèle, sur les tours de Sainte-Sophie. Dans ce grand événement toute notre sympathie est pour les armes de la civilisation ; comme hommes, nous nous réjouissons de ses progrès, mais comme Français, nous éprouvons un poignant regret à la vue des fautes, des attentats qui compromettent tout notre avenir et peut-être notre prospérité pour un siècle. Les journaux de Paris n'ont voulu examiner la nouvelle révolution ministérielle que sous le rapport du régime intérieur de la France, mais c'était surtout dans nos relations extérieures qu'il fallait le stigmatiser. Là le mal est fait, il croît de jour en jour, il est déjà irréparable. Qu'importent les efforts de ces pygmées contre la liberté ! Périra-t-elle cette liberté conquise dans des torrens de sang ! Non ! non ! un regard de la nation sur ses rares ennemis les fera disparaître comme un songe pénible, et cependant les alliances qu'ils auront serrées ou brisées, resteront encore.

L'Angleterre a accompli une partie de ses projets.

CORRESPONDANCE DRAMATIQUE ET MUSICALE
Lyon, 22 août 1829.

L'apparition de la musique de Rossini, dont nous fumes redevables en province au zèle et au courage éclairé de M. Castilblaze, excita bien des critiques. Beaucoup de gens, dont les organes étaient peut-être un peu faibles pour supporter toute la vigueur de l'harmonie du maestro, se faisaient, sans trop savoir pourquoi, les échos de ses détracteurs ; ils se plaignaient de ce qu'ils appelaient le fracas de son orchestre, qui devait, il est vrai, paraître assourdissant à des oreilles accoutumées aux comédies à ariettes de notre ancien répertoire. Le *Siège de Corinthe* vint l'an passé porter le dernier coup aux partisans de l'ancienne musique. Cet opéra eut peu de succès, la faiblesse de quelques-uns de nos chanteurs en était écrasée, et un long repos qui leur devenait nécessaire après chaque représentation, en dégoûta l'administration. Mlle. Berthaud, Lecomte, Adrien, Dabadie et Amédée lui promettent pour cette année de plus heureuses destinées, et quoique le public lyonnais, toujours assez froid, ait montré peu d'enthousiasme, on peut cependant prédire au *Siège de Corinthe* des représentations nombreuses et suivies, malgré la saison.

Une prompt disparition du répertoire ne me laissera pas l'année dernière le temps de vous parler de cette musique remarquable ; comme elle doit contribuer au développement de notre éducation musicale, je serais bien aise de donner à vos lecteurs quelque désir de l'entendre.

Jamais orchestre aussi imposant, jamais harmonie aussi grave, aussi pleine ne s'était fait entendre à nous. Cette espèce délevée en masse de tous les instrumens a de quoi étonner au premier abord : ce luxe effrayant d'harmonie veut être écouté à deux fois pour être bien compris, et peut-être l'oreille seule a-t-elle de la peine à suivre la marche de chaque partie dans la mêlée de l'orchestre.

Que l'on ne se hâte pourtant pas de conclure qu'il eût valu mieux être plus simple pour être mieux compris. Un vaste et beau tableau, un grand monument d'architecture ne peuvent être embrassés d'un seul coup d'œil : on s'étonne, à chaque fois qu'on y revient, d'y découvrir des beautés nouvelles, qui n'avaient pas frappé d'abord. On ne saurait contester qu'il n'en soit de même dans l'harmonie qui a quelque chose de bien plus fugitif qu'un monument, qu'une peinture. Les accords ne sont qu'instantanés ; ils doivent frapper d'autant de manières différentes qu'il y a d'auditeurs différemment disposés ou organisés. Il est bien peu d'oreilles assez délicates pour saisir sur-le-champ toutes les intentions de l'auteur disséminées dans vingt

Si elle n'a pu sauver la Turquie, si ses flottes n'ont pu détruire à tems les flottes russes, elle nous a arrachés à notre allié naturel ; elle nous a brouillés avec ce peuple qui est en progrès et dont le commerce nous aurait offert un échange si étendu et si productif ; enfin, elle s'est mise en position de faire elle-même sa paix, d'obtenir avant nous et sans nous un traité de commerce favorable, et de nous faire perdre les fruits de tous nos efforts, de tous nos trésors consommés dans l'expédition de Morée. Ainsi, nous aurons servi les intérêts de la Russie lorsqu'elle était encore incertaine de son avenir, et nous aurons brisé tous nos liens avec cette même Russie triomphante et capable de nous offrir un juste dédommagement de notre dévouement.

Voilà comment la France a été dupée par le ministère anglais ; voilà comment M. de Polignac et consors nous ont fait un mal immense, irréparable. Nous devons nous étonner du silence des journaux de Paris à ce sujet ; c'était là la grande, peut-être l'unique question à traiter, et elle a été complètement négligée. Cependant, si nous jetons un coup d'œil sur ce vaste empire, qui s'étend du nord à l'orient, qui, peu civilisé encore, est riche en matières premières qu'il a besoin d'échanger avec des produits manufacturés, si l'on voit que la France est admirablement située pour faire cet échange et s'emparer presque exclusivement du commerce de la mer Noire, l'on comprendra que nos intérêts sont diamétralement opposés à ceux de l'Angleterre, et

ou vingt-cinq portées, dont quelques-unes à deux ou trois parties. Plusieurs représentations feront nécessairement que le public appréciera tous les jours davantage une composition destinée à faire époque dans l'histoire de l'art. Si le beau génie qui l'a créée paraît aujourd'hui vouloir abandonner la route qu'il avait tracée, si l'auteur de *Guillaume Tell* se dépouille de sa vieille gloire pour revêtir une gloire nouvelle, ce n'est qu'un jeu de cette brillante imagination qui avait besoin d'écraser par ce coup ses tristes détracteurs.

Le *vivace* par lequel commence l'ouverture a quelque chose de martial fort approprié à plusieurs situations de l'opéra ; l'andante qui suit, exécuté par les hautbois, les clarinettes et les cors, contraste d'une manière heureuse avec le premier motif ; les violons, dans une longue suite de *trioletts*, peignent le trouble qui doit régner sur la scène, et les sons durs et déchirans des trombones annoncent la catastrophe. L'année dernière nous entendîmes à l'orchestre des serpens et des ophicléides ; on n'a pu nous les donner à la première représentation, je ne sais par quel motif, mais ils sont indispensables. J'ai cru voir que le tromboniste avait autour de lui quatre cahiers dont il ne pouvait malheureusement faire parler toutes les parties ; et dans l'ouverture, comme à la fin du troisième acte, c'était une véritable lacune que l'on doit s'empreser de remplir. L'ouverture est terminée par une marche dont le brillant motif est savamment ramené en différens tons.

Le premier chœur est un unisson large et sérieux comme le sujet ; il s'agit de délibérer sur le sort de tout un peuple. Rossini est le premier qui ait tiré parti, sur la scène, de l'emploi de l'unisson ; il y est revenu d'une manière fort heureuse dans les *sermens de Guillaume Tell* ; et nous avons toute l'année dernière admiré le bel effet de l'unisson dans la prière qu'*Auber* a placée dans son troisième acte de la *Muette*.

Le chœur qui suit au 1^{er} acte l'allocation d'*Héros*, est fort beau. Dabadie est loin de faire oublier Grignon, qui avait su mettre tant d'enthousiasme dans le beau rôle du *Gardien des Tombeaux*. Je le dis avec peine, Dabadie semble ne faire aucun progrès, il est toujours froid et guindé, et pourtant, jeune et doué d'une belle voix, il est destiné à parcourir une brillante carrière sur les traces de son frère. Je n'ai rien entendu de plus beau que la transition d'*ut mineur* en *mi-bémol* au troisième acte, lorsque *Héros* prédit la fin de l'esclavage de la Grèce. Il y a dans ses accents quelque chose d'aussi énergique que le réveil des Hellènes. Mais cette belle scène passe presque inaperçue, si un enthousiasme prophétique ne s'est pas emparé d'*Héros*.

qu'au contraire, ils doivent nous rattacher à la Russie ; l'on comprendra la faute immense qui a appelé au pouvoir un ministère anglais, tandis que nous devions avoir un ministère russe ou du moins neutre.

Nous ne voulons pas entrer dans la question, nous n'avons cherché qu'à l'indiquer. Un de nos amis, qui a gravement médité sur le commerce de la mer Noire et du Levant, se propose de faire voir quelle perte la France fera si elle ne profite pas des circonstances présentes ; quelle perte éprouvera surtout notre cité dont les riches produits trouvent une consommation si facile et si étendue dans le luxe des peuples orientaux ; il fera voir que nous allons devenir les voisins commerçans de la Russie, et que nous sommes exposés à perdre les avantages de ce voisinage. Quant à nous, nous n'avons voulu qu'éveiller l'attention publique sur les dangers que l'on nous fait courir ; le ministère nouveau va tomber à la risée de l'Europe entière, il aura fait plus de bien que de mal à la liberté, mais le tort qu'il aura causé à notre commerce lui survivra et suffira pour le vouer à l'exécration et au mépris de la postérité.

Le *Constitutionnel* donne aujourd'hui le récit de l'attaque essuyée par le vaisseau la *Provence*, sous pavillon parlementaire, dans la rade d'Alger. Nous avons déjà fait connaître ce fait d'après nos correspondances. Le *Constitutionnel* ajoute à ce récit la circonstance suivante :

Le trio de *Pamira*, *Néoclès* et *Clémène* au premier acte, est tout-à-fait dans le style rossinien, il est dialogué avec grâce ; Lecomte, Amédée même, et surtout Mlle Berthaud, ont bien rendu ce morceau hérissé de difficultés et de notes ardues.

L'air : *Mais après l'orage*, nous était à peu près inconnu, ou plutôt il ne nous était resté que comme le souvenir d'une peine déchirante ; Mlle Berthaud, dont la voix est aussi flexible qu'étendue, a surmonté heureusement toutes ses difficultés. Cette jeune cantatrice a de plus joué tout son rôle avec un vrai talent ; je ne doute pas qu'elle ne réalise toutes les espérances que donnent sa jeunesse et ses heureuses dispositions. Mais qu'elle se rappelle bien que les héros, comme les fils et filles des héros, doivent être sans défauts, et que le grassage en est un dont on se corrige quand on le veut ; il ne lui manque pas autre chose pour que sa prononciation soit parfaite.

J'aurais bien des conseils à donner à Adrien, qui a une belle voix et un beau rôle ; il faut qu'il devienne musicien, et surtout qu'il apprenne ses parties, autrement le public, qui l'affectionne, prendrait le parti de l'avertir, comme il l'a fait hier avec une bruyante sévérité. L'air : *Chef d'un peuple indomptable* est beau, il convient à sa voix, mais il est précédé d'une introduction dont l'artique avait eu le talent de faire disparaître toute la difficulté.

Lecomte ne s'était peut-être pas encore montré dans un rôle plus avantageux que celui de *Clémène*. Il y est bien de toute manière, et pourtant sa partie est semée de traits qui exigent un chanteur et une belle voix.

Le rôle de *Néoclès* est bien fort pour Amédée, cependant, à part un ou deux passages, où il a faibli, il a su se soutenir dans un rôle long et pénible.

La mise en scène a été soignée autant que le permettent les localités un peu resserrées. Il est impossible qu'il n'y ait pas quelque chose de mesquin dans un assaut donné à une citadelle dont on ne peut faire le tour pour multiplier les assiégés.

Le ballet, au deuxième acte, a été fort applaudi. Desforges et sa femme, et surtout M^{lle} Lecomte, ont déployé tout ce qu'on peut imaginer de vigueur, de grace et de moëlleux.

Agreez, etc. X.

P. S. Je voulais vous parler de M^{lle} Loretto Garcia, qui a donné un concert : mais, comme elle doit, dit-on, paraître dans plusieurs opéras traduits, je me borne aujourd'hui à vous signaler en cette *prima donna*, une belle voix qui laisse pour ainsi dire quelque chose à désirer pour le fini des traits, et même la justesse de l'intonation.

« Il faut bien noter qu'une corvette anglaise était mouillée dans la baie d'Alger à l'époque de l'arrivée des Français, et qu'elle y est restée. Plusieurs autres bâtimens de cette nation ont communiqué avec Alger depuis que la mission du commandant des forces navales dans cette station a été connue. Les Anglais ont été témoins impassibles de l'outrage fait à notre pavillon. Ce n'est pas ainsi que nous nous sommes conduits à Navarin. »

Le Constitutionnel dit de plus :

« Dès qu'on a connu à Toulon la conduite barbare du dey d'Alger, des ordres pressans ont été donnés aux commandans des cinq bombardes, et à tous les bâtimens qui sont en rade, de mettre à la voile et de se diriger sur les parages d'Alger. Tous ces bâtimens ont dû partir le 15 août. »

Nous avons reçu des journaux et des lettres de Marseille et de Toulon jusqu'au vingt août. Aucun ne parle de l'envoi de nouvelles forces à Alger. Mais ce qui fait penser que le gouvernement a peut-être l'intention de dissimuler cet affront, c'est qu'après avoir rapporté d'une manière extrêmement abrégée le même fait, la *Gazette de France* termine par cette phrase :

« Nous apprenons à l'instant que le dey a fait faire des excuses sur ce fâcheux événement qu'il a déclaré avoir été causé par une méprise. »

Enfin la *Gazette de France* ne dit rien du départ de M. de Rigny, ni de la mission que les bruits publics lui supposent.

A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Monsieur,

Les faits dont j'ai donné connaissance hier à la cour royale pour obtenir la remise du procès du *Précurseur*, et que vous avez fidèlement reproduits, sont exacts. Mais, la seule conséquence à tirer de ces faits, c'est que j'avais un motif légitime pour demander un délai. J'apprends aujourd'hui que quelques personnes attachent un autre sens à mes paroles, et disent que j'ai voulu reprocher indirectement au greffier du tribunal correctionnel de m'avoir refusé, sous de faux prétextes, la communication du jugement. Je repousse cette interprétation comme contraire à ma pensée. M. le greffier n'a jamais mérité un tel reproche, et je me plais à rendre hommage à l'obligeance dont il fait preuve dans tous ses rapports avec les membres du barreau. La vérité est, qu'il n'a pas pu me faire cette communication, parce que la minute du jugement n'était pas en son pouvoir lorsque je la lui demandai, soit qu'elle ne lui eût pas encore été remise, soit qu'il l'eût déposée au bureau de l'enregistrement.

Agréez, etc. H. VALOIS, avocat.

Seconde liste des souscripteurs pour les incendiés de la cour des Archers.

La maison Dufour frères et Comp^e, 60 fr. — M. Vuillermoz, directeur de la banque de prévoyance, 10 fr. — M. S..., médecin, 10 fr. — La loge de l'Asile du sage, 100 fr. — Total de cette liste, 180 fr.

PARIS, 20 AOUT 1829.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Il faut reporter l'ordre précipité qui a été donné hier à M. de Rigny, de partir immédiatement pour Toulon, à la nouvelle reçue de l'avanie éprouvée à Alger par M. de la Bretonnière, et qui coïncide malheureusement avec l'espèce de brava de la laquelle notre pavillon a été exposé dans cette baie, de la part du pavillon anglais. Les détails de cet événement parvenus par voie extraordinaire n'ont été connus hier qu'après le départ du courrier (le *Constitutionnel* de ce matin, en contenait une narration fort exacte). Déjà depuis le 15 tous les navires prêts à prendre le mer et les cinq bombardes, dont la portée a été éprouvée il y a peu de jours, ont dû mettre à la mer.

Le bruit général à la bourse est que M. de Rigny sera chargé de commander l'expédition envoyée pour en finir avec ce repaire de pirates. Nous savons que déjà ce marin avait reçu l'offre de ce commandement; mais alors, c'est il y a trois mois environ, en déclarant que si la France décidait que l'expédition eût lieu, il serait trop honoré d'être choisi pour la diriger, M. de Rigny crut devoir faire sur le projet qu'on lui manifestait toutes les observations que son expérience lui suggérait. On pensait alors à une division de débarquement qui attaquerait la ville par

terre, tandis qu'une escadre la seconderait du côté de la mer; mais M. de Rigny fit observer combien il serait précaire de compter sur le concert de ces deux expéditions, vu les caprices du tems et de la mer sur les côtes de Barbarie, où souvent il arrive que pendant plusieurs mois le littoral soit inaccessible à qui n'est point maître des deux ou trois ports seuls ouverts aux grands navires sur ce vaste développement de rivages escarpés. Il lui semblait que le danger où se trouvait l'armée de terre d'être privée un tems indéfini de tout moyen d'approvisionnement ou de retraite devait faire craindre même un triomphe. Il est possible que la force de ces représentations ait décidé les mesures de bombardement qui depuis ont été adoptées, et qui d'après les essais tentés à diverses reprises, semblent promettre un succès complet. Nous ne savons si l'envoi d'une armée de terre entre dans le plan actuel; mais nous sommes portés à croire que non.

— Il paraît, aujourd'hui même, une apologie complète des coups-d'état, contenue dans une courte brochure dont la *Gazette* fera grand bruit, et que le parquet n'aura garde de saisir comme il vient de le faire du journal l'*Apostolique*. M. Chauvin, qu'on dit avoir fait partie jadis de l'association des *Carbonari*, et qui depuis s'est arrangé avec le parti apostolique, est l'auteur de ce pamphlet, où le gouvernement est mis au défi de ne pas mettre la Charte de côté, et ses ennemis de refuser l'impôt: les libéraux, dit M. Chauvin, fourniront des Louvel tant qu'on voudra, mais des Hampden, jamais. Tout récemment M. Chauvin était rédacteur en chef d'un journal appelé *le peuple*, qui avait pour but avoué de soulever les dernières classes de la société, contre les industriels et les banquiers, et qui ne voulait plus dans l'organisation sociale que des aristocrates en possession de tout, et des prolétaires heureux de leur vendre beaucoup de travail pour un peu d'or.

— Le procès du *Figaro* sera appelé demain selon toute apparence; mais le gérant demandera remise ou se laissera condamner par défaut.

Autre lettre de Paris.

On prétend que M. Hyde de Neuville a dit à M. de Polignac, à la fin d'une conférence que celui-ci avait sollicitée, si vous gouvernez constitutionnellement vous serez écrasé sous l'adresse de la chambre, et si vous avez recours aux ordonnances vous pouvez périr beaucoup plus tragiquement. Il me semble qu'on ne saurait définir d'une manière plus nette et plus concise la position du nouveau ministère; position des plus difficiles, en effet, et produite par une animadversion générale: c'est un chœur, un *crescendo* universel. Même parmi ceux qui ont été liés autrefois avec nos nouvelles et tristes Excellences, et ont adopté une partie de leurs principes et de leurs opinions, je ne connais personne qui, malgré la défense de l'Evangile, ne s'empresse de leur crier *racca*. Le tems n'affaiblit point cette disposition malveillante, au contraire, il la corrobore, parce qu'il laisse mûrir la réflexion, et que cette mère de toute sagesse démontre mieux chaque jour combien on devait éloigner du pouvoir des hommes aussi anti-nationaux et dont le nom seul est un épouvantail. Pardon d'insister sur cette vérité devenue vulgaire; mais, pour cause, il est important de la répéter jusqu'à satiété. Ce ministère, eût-il les meilleures intentions, ne pourrait cependant produire le bien, puisqu'on n'y voudrait pas croire. Quand tout le monde a tort, tout le monde a raison, et il faut tôt ou tard se retirer devant cette puissance de l'opinion même injuste; c'est ce qu'ont senti tous les hommes d'état, y compris le vertueux Aristide et le tenace et cauteleux Mazarin. Les niais qui ont contribué à ce qui se passe, n'en sont pas actuellement les moins ardents ennemis: dans ce nombre, il faut compter MM. Roy et Portalis qui sont accusés d'avoir appelé, au milieu de la session dernière, M. de Polignac, espérant composer avec lui un nouveau ministère dont ils feraient nécessairement partie, et qui, par là, ont mis sottement le prince à même de nouer son intrigue. Aujourd'hui, irrités d'avoir été joués et de s'être prêtés à battre les buissons pour d'autres, ils ne retiennent plus, ainsi que leurs familles et leurs commensaux, l'expression d'un âpre et moqueur ressentiment, et poursuivent de leurs sarcasmes et l'ingrat Polignac, et le violent la Bourdonnaye, et l'indigne Bourmont, et les acolytes dont ils s'entourent.

Ainsi, le ministère ne doit compter, en fait d'amitié, que sur lui-même, et encore cette assurance est-elle prête à lui échapper. Chacun de ses membres, épouvanté de la haine, des injures, du mépris qui l'ont accueilli à son apparition au pouvoir, et se croyant meilleur qu'il n'est, pense peut-être devoir sa déconvenue à ses collègues, leur garde une rancune secrète et se trouve en trop méchante compagnie. L'un, s'obstinant dans son péché, veut braver la France; l'autre, consentir à quelques prudentes concessions sans s'apercevoir qu'on ne lui en saurait aucun gré, qu'ici il s'agit de principes inconciliables, et qu'il faut tout ou rien. Aussi, déjà l'on voit éclater des symptômes de division; déjà le camp des pieux croisés devient le camp du païen Agramant. Rodomont s'attaque à Ferragus, Sacripant, au traître Ganélon; et la *Quotidienne-Labourdonnaie*, à la *Gazette-Polignac*.

Il paraît certain que notre ci-devant ambassadeur à Londres, effrayé de son propre choix et de la réputation de M. de Bourmont, a cherché à lui inspirer le dégoût des grandeurs, et l'a fortement engagé à la retraite; mais il a éprouvé un énergique refus assaisonné de quelques expressions de garnison: je suis nommé comme vous par le roi, a-t-on dit, et, comme vous, je resterai jusqu'à ce qu'il me commande de me retirer. Cette malheureuse nomination de M. de Bourmont, erreur capitale qu'il est bien difficile de réparer, car, qui voudrait à présent le remplacer, embarrasse beaucoup l'Angleterre; elle se voit débordée par une faction qu'elle n'appelle que comme auxiliaire, et cependant il lui importe de ménager l'esprit de l'armée française si susceptible sur le point d'honneur, et dont bientôt, peut-être, elle réclamera la coopération dans son seul intérêt.

Le moment de la faire agir approche si l'on en croit les lettres arrivées du Nord. Elles disent que la Russie projette une levée de huit hommes sur cent, et ceux de ses sujets qui sont à Paris, ne se gênent pas pour annoncer qu'au premier coup de canon que tirerait l'Autriche, la Galicie se soulèverait; d'un autre côté, les Anglais et les Autrichiens rétorquent l'argument, affectent de plaindre le sort de la Pologne, et demandent qu'elle soit reconstituée et ravie au sceptre des czars; en sorte qu'il peut s'en suivre une conflagration générale. Et c'est notre cabinet qui pourrait se prêter follement à des combinaisons qui nous sont tout-à-fait étrangères, et dont l'exécution ne pourrait nous apporter aucun profit, aucun dédommagement pour notre sang et notre argent répandus si mal à propos! Car la situation géographique de la France et son voisinage ne lui laissent espérer maintenant aucune indemnité, enlacée qu'elle est tout à la fois par l'alliance et les menaces de Wellington et de Metternich. Notre sort est de pâtir pour autrui, et nous pourrions répéter comme ces gladiateurs s'adressant à un César: *Ave imperator; te salutant morituri*.

Laissant de côté congréganisme et constitutionnalité, et ne regardant que notre bien matériel et notre considération extérieure, le parti le plus sage à prendre était donc celui de la neutralité. Non cette neutralité produite par l'indécision, la faiblesse et la peur que l'on concevrait d'une nation mal gouvernée, et à qui l'on n'oserait par conséquent confier le glaive, mais celle qui est le résultat d'intérêts bien entendus, de calculs habilement faits et d'une force en repos prête à se déployer au besoin. Neutres sur le Rhin et la Belgique, observateurs attentifs du côté des Alpes et de l'Italie, et protecteurs armés en Grèce, voilà le rôle que nous devions, que nous pouvions noblement remplir, et que les autres puissances, assez occupées à démêler leurs querelles, eussent été forcées de respecter. Notre belle patrie devenait l'arbitre politique et la reine commerciale de l'Europe. Mais M. de Polignac en juge autrement; assis aujourd'hui sur son tribunal il prononce ses arrêts.

Si la rente est presque stationnaire depuis quelques jours, malgré les craintes universellement conçues, on doit uniquement l'attribuer au défaut total d'opérations en bourse. Plusieurs agens de change ont profité de cette vacance et sont partis pour la campagne; l'argent se resserre et à la fin de la semaine dernière et au commencement de celle-ci il s'est fait des reports sur le pied de trois quarts par mois. Le gouvernement commence à emprunter à la

Banque de France; il fait usage des 50 millions de crédit que le budget lui a si généreusement ouvert sur cet établissement financier, ordinaire ressource de tous les ministères embarrassés.

M. Baron (de Montbel) a fait hier son entrée au ministère de l'instruction publique, et M. Cuvier a cessé ses fonctions par intérim de président du conseil de l'Université.

— Le ministère, que l'indignation publique repousse avec tant d'énergie, n'a pas même à la cour autant de soutiens qu'on pourrait le croire. Nous apprenons de source certaine qu'une auguste princesse a dit au roi, en parlant de ce drapeau du nouveau ministère : « Sire, c'est une entreprise, et les entreprises n'ont jamais réussi à notre famille ! »

(Journal de Paris.)

— Au moment où le roi sortait de l'église Notre-Dame samedi dernier, on remarqua dans la procession un guidon rouge au monogramme des jésuites, surmonté d'une petite croix de fer. Quelques personnes ayant signalé, par des marques d'étonnement, l'apparition un peu hâtive de ce drapeau congréganiste, on vit tout-à-coup le guidon faire volte-face et rentrer dans l'église.

— Le sieur Daudy (Jean-Baptiste), sous-intendant militaire de première classe, employé à la deuxième division d'infanterie de notre garde royale, est nommé secrétaire général du la guerre, en remplacement du sieur d'Hincourt, colonel d'état-major, appelé à d'autres fonctions.

Les courriers et les télégraphes ont annoncé dans toutes les directions à nos ambassadeurs notre revirement diplomatique en faveur de l'Angleterre.

— On parle d'une assemblée des Notables....

(Messager.)

— C'est aujourd'hui à M. de la Bouillèrie que l'on donne le porte-feuille des finances. M. de Chabrol retournerait à la marine.

— On mande de Luxembourg, que depuis quelques jours on fait circuler le bruit d'un voyage que le roi des Pays-Bas accompagné du roi de Prusse, ferait dans le grand-duché de Luxembourg; si l'on en croit quelques politiques, ce voyage aurait pour but de conclure un traité entre la Russie, la Prusse et les Pays-Bas.

— L'usage antique et solennel veut que la distribution générale des prix soit suivie d'un grand dîner universitaire où sont invités les professeurs des diverses facultés. On raconte que cette année les lettres de convocation ont été expédiées par M. Cuvier au nom du nouveau grand-maître, ce qui permettait aux conviés de croire que celui-ci avait jugé à propos de se faire remplacer dans cette circonstance comme à la distribution des prix. Mais, ô surprise! c'est le grand-maître, c'est M. de Montbel en personne qu'ils ont trouvé pour leur faire les honneurs du banquet. On ajoute que les doctes personnalités, ainsi tombés dans le piège, s'en sont dédommagés par des conversations dont la liberté a pu faire connaître à l' amphitryon les sentimens qu'inspire le nouvel ordre de choses. Il paraît, au surplus, qu'à l'instar de M. Mangin, M. de Montbel a déclaré qu'il voulait continuer M. de Vatiménil.

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE,

Affaire du JOURNAL DES DÉBATS.

Long-tems avant que les portes fussent ouvertes, les places réservées étaient déjà occupées par des spectateurs choisis. On allait, suivant l'usage, commencer par des causes de détenus, lorsque M^e Sylvestre de Sacy a prié le tribunal de faire appeler l'affaire de M. Bertin l'aîné, rédacteur en chef du *Journal des Débats*, et de M. Etienne Becquey, lequel s'étant déclaré auteur de l'article inculpé a été aussitôt mis en cause et assigné à la requête du procureur du roi.

M. Meslin, président : Que désirez-vous ?

M^e Sylvestre de Sacy : Ces Messieurs sont présents; ils désireraient savoir si l'intention du tribunal est de leur accorder ou de leur refuser une remise.

M. le président : à quel terme ?

M^e Sylvestre de Sacy : A huitaine seulement. La cause sera plaidée à huitaine par M^e Dupin ou par un autre avocat. Il a été absolument impossible de préparer la défense dans un délai aussi court.

M. Levavasseur, avocat du roi : Nous ne nous opposons pas à la remise de la cause, mais à condition que l'on commencera la cause par l'interrogatoire des prévenus et que l'on prendra ainsi l'engagement de plaider au fond à la huitaine.

MM. Bertin l'aîné et Etienne Becquey déclinent leurs noms, âge et condition.

M. le président, à M. Bertin : Vous êtes l'un des gérans du *Journal des Débats* ?

M. Bertin l'aîné : J'en suis le seul gérant.

M. le président : Vous êtes le signataire du numéro du 10 août, dans lequel se trouve l'article commençant par ces mots : « Le voilà encore brisé, ce lien, etc., et finissant par ceux-ci : Malheureux roi ! »

M. Bertin : Oui, Monsieur.

M. le président : M. Becquey, vous vous reconnaissez l'auteur de l'article dont je viens de parler ?

M. Becquey : Oui, Monsieur.

M. le président : Vous avez consenti à l'insertion et à la publication de cet article ?

M. Becquey : Oui, Monsieur.

M. Bertin : Je dois déclarer que je prends sur moi la responsabilité entière. Je suis touché du mouvement généreux

qui a porté M. Becquey à se déclarer auteur de l'article, et à réclamer auprès de M. le procureur du roi pour être compris dans les poursuites; mais c'est moi qui ai demandé l'article à M. Becquey : c'est moi qui lui ai dit dans quel esprit l'article devait être rédigé. Lorsque l'article a été rédigé, je l'ai revu, j'y ai fait des retranchemens et des additions; j'ai substitué d'autres mots, d'autres phrases à des mots qui s'y trouvaient. D'ailleurs il est convenu entre moi et les collaborateurs qui veulent bien m'aider dans la rédaction du *Journal des Débats*, que dans aucun cas les articles politiques ne peuvent être sous leur responsabilité.

M. Levavasseur : C'est le fond de la cause....

M. le président : Vous direz cela dans votre défense. L'affaire est continuée à huitaine.

N. B. C'est le même jour que sera appelée l'affaire du journal *L'Apostrophe*, dont nous avons fait connaître la mise en prévention dans le numéro d'hier.

COUR D'ASSISES DE SEINE-ET-OISE.

Affaire de l'assassinat des époux Prudhomme, dans la vallée de Montmorency.

Aujourd'hui se sont ouverts, devant la cour d'assises de Versailles, présidée par M. Girod (de l'Ain), les débats relatifs au crime épouvantable commis, le 24 janvier, dans une auberge isolée, tenue à la Croix-Verte, près de Montmorency, par Guillaume Prudhomme, âgé de 27 ans, et Louise Duru, sa femme, âgée de 16 à 17 ans. Ces infortunés n'étaient mariés que depuis trois mois.

Le 25 janvier, à huit heures du matin, Duru, père de la jeune épouse, étant venu pour voir ses enfans, trouva la porte et les fenêtres fermées; il s'introduisit, et vit étendus à terre les cadavres de ces malheureux, horriblement assassinés.

Tous deux étaient renversés à côté du poêle; Prudhomme entre ce poêle à demi renversé lui-même et une chaise placée auprès d'une table sur laquelle était sa casquette; la jeune femme de l'autre côté, les pieds contre ceux de son mari et la tête auprès d'une autre table. Tous les deux avaient le crâne fracassé, et c'était évidemment avec la masse d'une coignée qu'on trouvait engagée sous le cou de cette jeune femme, et dont le fer ensanglanté portait encore des cheveux des deux victimes; le mari avait reçu plusieurs coups qui lui avaient entièrement fracassé la partie supérieure du crâne. La jeune femme portait aussi à la tête deux coups qui lui avaient ouvert le crâne et lui avaient donné la mort. Le doigt annulaire de la main gauche avait été brisé et déchiqueté pour en arracher son alliance. Sa personne et ses vêtemens n'offraient d'ailleurs aucun désordre qui ait pu faire soupçonner qu'elle ait été l'objet d'aucun attentat à la pudeur; on remarqua sur sa figure l'empreinte de cinq doigts d'une main gauche, et un coup violent sur la bouche, dont les lèvres étaient fendues.

Le vol avait évidemment été le but de ce double assassinat; le lit, les meubles avaient été fouillés, les tiroirs étaient à terre, tous les effets bouleversés, les clés forcées, une montre d'argent, une d'or, une chaîne de jaseron, d'autres objets avaient disparu, et 300 fr. environ avaient également été volés.

Les premiers soupçons se portèrent sur deux hommes qui avaient soupé la veille dans cette auberge, et qui y étaient restés les derniers. On ne douta point d'après leur signalement que ce ne fussent deux individus connus sous le nom de Delannay et de Casimir. D'autres renseignemens apprirent que le prétendu Delannay était un nommé Daumas, dit Dupin, et le soi-disant Casimir, un nommé Robert Saint-Clair, tous deux condamnés aux travaux forcés à perpétuité et évadés le 1^{er} décembre précédent du bagne de Rochefort. Daumas, dit Dupin, à l'aide d'un passe-port pris sous le nom de son beau-frère, était parvenu à se sauver en Italie. Le gouvernement français a obtenu son extradition le 4 mars, il a été arrêté à Milan, il était encore revêtu de l'habit et d'autres effets dérobés à l'infortuné Prudhomme.

Daumas persiste dans les révélations qu'il a faites dans le cours de l'instruction. C'est un ancien militaire qui a obtenu pour prix de ses services la croix de la Légion d'Honneur; mais qui est devenu indigne de cette distinction en se rendant coupable de faux nombreux. Condamné une première fois à cinq ans de travaux forcés et à la flétrissure, il revint à Paris après avoir fini son tems, porta abusivement la décoration de la Légion d'Honneur, dont il avait été dégradé, et fut condamné pour ce fait au maximum de la peine à six mois d'emprisonnement. Devenu libre encore une fois, il commença de nouveaux faux, et fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Grâce à ses bonnes manières, il était parvenu à obtenir un petit emploi dans l'administration du bagne. Il en profita pour se fabriquer à lui-même des pièces à l'aide desquelles il projetait de s'évader. S'il faut l'en croire, Robert Saint-Clair, son compagnon de captivité, s'étant aperçu de son dessein, menaça de le dénoncer s'il ne consentait pas à favoriser la fuite de lui Saint-Clair, en même tems que la sienne. Daumas se vit obligé de déferer à cette menace. Il fabriqua des pièces pour deux, et ils s'échappèrent ensemble. Daumas ajoute que, depuis ce tems, Robert Saint-Clair s'attachait à ses pas comme son ombre, ne lui permit pas de le quitter. Ce dernier le conduisit à une auberge où il se disposait à commettre quelque brigandage. Daumas qui s'en aperçut, le détermina à s'éloigner. Malheureusement ils entrèrent à l'auberge de la Croix-Verte, et ils y soupèrent. Pendant le souper, Robert Saint-Clair faisait à son camarade, en passant sa main sur son cou, des signes qui avaient pour objet d'annoncer que rien n'était plus facile

que de se débarrasser de leurs hôtes. Daumas frémit d'horreur, et refusa de participer à ce forfait. Cependant le souper étant fini, et persuadé que Saint-Clair avait renoncé à son affreux projet, Daumas invita la jeune femme à aller chauffer leur lit. Elle remplit en effet la bassinoire et sortit. Daumas s'absenta lui-même quelques instans pour satisfaire un besoin derrière la maison, laissant Robert près du poêle, à côté duquel Prudhomme sommeillait sur sa chaise. Il était alors neuf heures et demie du soir.

Il serait, à l'en croire, resté cinq ou six minutes dehors, puis serait rentré en poussant la porte, qu'il n'avait pas entièrement fermée en sortant. Mais au moment où il allait mettre le pied dans la première pièce, il entendit la jeune femme crier : *Pardonnez-moi !* puis des coups sourds, puis rien. L'obscurité régnait dans la pièce du fond; la première, où il était resté, n'était éclairée que par le feu de la cheminée. Robert y parut tout-à-coup, sortant de la seconde pièce. « Malheureux ! lui aurait-il dit, qu'as-tu fait ? Sauvons-nous, l'homme va nous dénoncer. » — C'est fini, répond Robert, ils sont morts tous les deux. En même tems, il allumait une chandelle au foyer de la cuisine; et comme il saignait à la main droite, et que Daumas Dupin lui en faisait l'observation : « C'est cette coquine, dit-il, qui m'a mordu en se débattant. »

Daumas Dupin déclare également qu'aussitôt ils sont montés dans la chambre, et que Robert seul a fait deux paquets qu'ils ont emportés. Ils sont sortis de l'auberge à dix heures et demie, et sont allés passer la nuit dans une maison de filles de la rue Fromenteau, où ils se sont quittés. Il convient aussi qu'il s'est emparé de l'habit d'une de leurs victimes, mais il dit que ce n'était point pour profiter du vol, c'était afin de se déguiser et d'échapper aux recherches de la justice.

Les nombreux témoins n'ont été nullement contredits par l'accusé sur des détails qu'il soutient lui être absolument étrangers. Les dépositions du père Duru et des autres parens de l'une et l'autre victime ont été déchirantes.

Daumas, dont la physionomie, malgré sa jeunesse, est ingrate et sans expression, n'a manifesté quelque sensibilité qu'au moment où M. l'avocat du Roi a donné lecture de la lettre suivante, écrite par lui à sa sœur, de Milan, où il se croyait en sûreté :

« Je ne suis plus poursuivi par ce fantôme de terreur qui me suivait sans cesse. Accablé par une longue infortune, je croyais que mon ame n'était plus susceptible d'éprouver aucune sensation morale, bonne ou mauvaise. J'ai été convaincu du contraire lorsque j'ai reçu les embrassemens de ma chère sœur. Après l'avoir quittée, je suis tombé dans un abattement difficile à exprimer.... Chaque pas des chevaux faisait flotter mon ame dans une cruelle incertitude !!! Que ce mot est toujours pénible !!! Espérons pourtant qu'une législation plus philanthropique, plus conforme aux mœurs du dix-neuvième siècle, me permettra de revoir mes pénales, et que l'homme de vingt-cinq ans, égaré un instant, sera distingué du scélérat qui s'est fait une étude du crime, qui le commet souvent sans remords, avec l'arme de la réflexion et dans l'ombre de la solitude.

« Je fais cette terre toujours chère à mon cœur, puisqu'il est vrai que ce n'est pas elle qui me repousse, mais bien les préjugés qui me poursuivent.

M. de Beaumont, avocat du Roi, a soutenu l'accusation; M^e Renaud-Lebon a défendu l'accusé.

Après le résumé des débats par M. Girod (de l'Ain), les jurés sont entrés en délibération, et y sont restés près d'une heure et demie. A sept heures un quart, la déclaration du jury étant affirmative sur toutes les questions, Victor-Alphonse Daumas-Dupin a été condamné à la peine de mort. Il n'a proféré aucune parole; mais il a pâli en entendant son arrêt.

NOUVELLES ETRANGERES.

PRUSSE.

Berlin, 14 août.

Les dernières nouvelles de l'armée russe sont datées d'Aïdos où le quartier-général du comte Diébitch se trouvait le 26 juillet. Ses troupes victorieuses, après avoir complètement battu les corps turcs qui voulaient s'opposer à leur marche, se sont emparées en même tems des places importantes de Mesambri, d'Achiolou et de Bourgas, et s'avancent désormais rapidement dans les contrées fertiles et peuplées au sud du Balkan. Les Turcs, surpris et battus à l'improviste, n'ont pas eu le tems de ramasser la population de cette province dont les paisibles habitans, chrétiens pour la plupart, continuent, sous la protection du général éclairé, leurs travaux agricoles.

On vient de recevoir par Varsovie des lettres d'Aïdos d'une date postérieure : elles vont jusqu'au 30 juillet. L'armée russe se trouvait en possession de tous les ports sur les côtes européennes de la mer Noire jusqu'à Sinaboli.

L'ennemi est battu partout, et il n'existe plus aucune armée devant le général Diébitch. Le grand visir seul reste encore à Schoumla avec 15,000 hommes. On a fait pendant les dernières marches, 4000 prisonniers, pris 50 canons et 40 drapeaux. L'avant-garde russe est à Karnabat.

Les habitans chrétiens restent dans leurs demeures et continuent de se livrer à leurs travaux. L'armée observe la plus parfaite discipline, et les troupeaux de toute sorte paissent tranquillement auprès des colonnes russes. (1) *Gazette d'Etat.*

(1) Ces nouvelles sont antérieures à l'affaire de Kiskilissa, que nous avons fait connaître d'après la *Gazette d'Augsbourg*.

ITALIE.

Naples, 2 août.

Que le ciel soit béni ! notre malheureux Galotti a commencé enfin à donner signe de vie. On fait même courir de consolantes nouvelles à ce sujet. Il paraît que la protection de la France ne l'a pas abandonné, et on croit que, d'après les instances et l'intercession de l'ambassadeur de France, justice lui sera rendue sous peu de jours. On rapporte même que M. de Medici a promis de le renvoyer en Corse à ses créanciers, et qu'il en sera quitte pour un décret de proscription perpétuelle du royaume des Deux-Siciles. Toutes les manœuvres qu'on a mises en usage pour prouver qu'il était un assassin et un voleur n'ont pas réussi à porter la conviction dans l'âme des commissaires qu'on avait choisis pour revoir les pièces à charge, et pour le condamner.

Un jeune marquis, ancien ami de Galotti, a beaucoup travaillé en secret pour lui. La princesse Partaune, pressée, dit-on, par les prières de cet ami de Galotti, a pris un très-grand intérêt à son malheur, et comme elle a beaucoup d'influence à la cour, et surtout sur quelques ministres qui lui doivent leur élévation, nous ne doutons pas maintenant que Galotti reverra la France, qui a tant fait pour lui. Mais le malheureux Rossi se trouvait aussi en France au moment de son arrestation. Cette victime du despotisme doit peser sur la conscience de votre ministère plus que sur celle de nos ministres. C'est devant le juge éternel qu'ils répondront un jour de ce forfait politique.

AUTRICHE.

Trieste, 7 août.

Les Grecs réunissent des forces considérables en Livadie pour des opérations qu'on assure être d'une haute importance. On s'attend à recevoir sous peu la nouvelle d'une grande bataille. (Gazette d'Augsbourg.)

ANNONCES.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,

Devant M^e Baud, notaire à Meyzieux,

D'une maison et d'un tènement de fonds contigu, situés commune de la Guillotière,

Ces immeubles dépendent de la succession de M. Antoine Primat, qui était rentier à Villeurbanne.

La vente en est poursuivie par M. Claude-François Primat, propriétaire et menuisier, demeurant à Villeurbanne; lequel a constitué pour avoué M^e Marc-Antoine Vacher, exerçant cette qualité près le tribunal civil de Vienne;

En présence de Mad. Antoinette Roussel, veuve dudit sieur Antoine Primat, rentière, demeurant à Villeurbanne.

Et de M^e Laurent Quantin, notaire royal, à la résidence de Charvieux, commis pour représenter Marc Primat et Marc-Antoine Primat, absents;

Lesdits Claude-François, Marc et Marc-Antoine Primat, seuls habiles à se dire et porter héritiers de droit dudit sieur Antoine Primat, leur père.

Designation de l'immeuble à vendre.

Art. I.^{er} Tènement de fonds en terre labourable, de la contenance de 86 ares 63 centiares (six bichérées sept dixièmes, ancienne mesure de Lyon), estimé 2,010 fr.

Art. II. Maison construite en maçonnerie et pisé, composée de caves, rez-de-chaussée, premier étage; écurie, remise et fenil, avec cour dans laquelle est un puits à eau claire, le tout embrassant une superficie de 5 ares 87 centiares, estimé 6,200 fr.

Total de l'estimation. 8,210 fr.

Ces deux articles d'immeubles sont contigus et situés sur la route tendant de Lyon à Genas, au mas des Sablons, commune de la Guillotière, l'un des faubourgs de Lyon.

Ils dépendent de la justice de paix du premier arrondissement de la ville de Lyon, chef-lieu du département du Rhône.

La vente en a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Vienne, en date du six juin mil huit cent vingt-neuf.

Elle aura lieu par-devant M^e Baud, notaire à Meyzieux, commis à cet effet par ledit jugement.Il sera par lui procédé à ladite vente à Villeurbanne, dans l'étude de M^e Guillard, notaire audit lieu.

Les deux articles seront mis aux enchères et adjugés en un seul lot, au par-dessus de l'estimation, et sous les clauses et conditions énoncées au cahier des charges.

L'adjudication préparatoire a eu lieu le samedi premier août mil huit cent vingt-neuf, à dix heures du matin.

L'adjudication définitive aura lieu le lundi vingt-quatre août mil huit cent vingt-neuf, à dix heures du matin.

Pour prendre connaissance du cahier des charges et du rapport de l'expert, s'adresser soit à M^e Baud, soit à M. Guillard. (2565)

Lundi vingt-quatre août mil huit cent vingt-neuf, à neuf heures du matin, sur la place Confort de cette ville, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de meubles et

effets saisis; lesquels consistent en table, chaises, commode, lit garni, batterie de cuisine et autres objets.

RAYET. (2565)

ANNONCES DIVERSES.

Vente d'une petite propriété près l'île-Barbe.

Le premier septembre mil huit cent vingt-neuf, en l'étude de M^e Bonnevaux, notaire à Lyon, rue Palais-Grillet, n^o 2, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères d'une propriété composée d'une maison bourgeoise avec un jardin clos de murs en partie, située commune de Collonges, sur les bords de la Saône, dont elle n'est séparée que par un chemin.S'adresser, pour plus amples renseignements, audit M^e Bonnevaux, chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication, et chargé du placement de plusieurs capitaux en rentes viagères ou à dettes à jour, et de la vente de différents immeubles à la ville et à la campagne, et notamment de beaux vignobles dans le Beaujolais. (2517-2)

Le lundi sept septembre prochain, aura lieu à Begnins, au canton de Vaud en Suisse, et sur la première mise à prix de soixante-cinq mille francs de France, la vente du domaine de Mimorey, situé à 5¼ d'heure au-dessus de Nyon et à 1½ heure de la grande route de Paris, et à la proximité de plusieurs villages.

Cette propriété jouit d'une vue magnifique du Mont-Blanc, du lac Léman et du Jura, deux ruisseaux poissonneux la traversent, et les eaux y sont en grande abondance.

Elle se compose de vaste maison de maître, neuve, bien finie, boisée, vernie, ornée de glaces, ayant trois caves voûtées et dépendances convenables; maison de ferme ayant aussi logement pour maîtres, avec dépendances, écuries, remises, four, chambre de bains, etc.

La contenance est d'environ 80 poses de 400 toises de 9 pieds l'une, comprenant jardin, terrasse, vigne en plans blanc et rouge, bois, prés naturels et artificiels, champs, vergers et plantages.

S'adresser, pour plus amples renseignements et détails, au propriétaire, à Mimorey; à M. Dumarthey, notaire à Nyon, et à MM. Elzée Devillas et C^e, banquiers à Lyon, port Saint-Clair, hôtel Tolozan, n^o 19. (2599-5)

A VENDRE.

Domaine situé au Vernay, sur les bords de la Saône, près l'île-Barbe, dans une bien belle exposition, ayant maison de maître, logement pour le granger, écurie, hangar, salles de bains et de billard, orangerie et 35 bichérées de fonds en jardins, parterre, verger, prairie, salle et allée d'ombrage, terrasse et pièces d'eau; le tout clos de murs de trois côtés.

S'adresser à M^e Couet, notaire à Lyon, place de la Fromagerie, chargé du placement de divers capitaux. (2567)

Pour cause de départ et de cessation de commerce. — Plusieurs fonds tels que quincaillerie, rouennerie, indiennes, nouveautés, papiers peints, cafés, restaurants, chapellerie, cabarets, épicerie, droguerie, fabriques de cartons et d'huile, ferronnerie, plusieurs pharmacies de premier ordre, dans la ville et le dehors; fonds de menuiserie, rubannerie et thé de la Chine.

S'adresser aux sieurs J. Bertholon et C^e, agents d'affaires, à Lyon, rue de la Cage, n^o 15, au 1^{er}. (2566)

A livrer de suite. — Un atelier d'apprêt d'étoffes de soie, muni de tous les agrès et ustensiles nécessaires à ce genre d'industrie, et qui sont dans un très-bon état.

S'adresser rue St-Polycarpe, n^o 8, au portier. (2448-5)A affermer. — 1^o Une usine composée d'un moulin et d'une scierie mus par une machine à vapeur, en pleine activité, situés au port de Rivière, près de Villefranche, sur les bords de la Saône, et dans la situation la plus favorable pour une exploitation de cette nature; 2^o Une tuilerie d'un excellent rapport, et une fabrique de plâtre et de chaux, le tout au même lieu et clos de murs; 3^o d'une ferme composée d'excellents fonds en prés, terres et vignes de première qualité; 4^o une autre ferme de 200 bichérées de prés, et de laquelle dépend une auberge sur la grande route de Paris aux Tournelles, commune de St-Georges-de-Renains.

M. le marquis d'Espinay-St-Denis, propriétaire de ces biens qui dépendent de la terre de St-Denis, prendre avec les personnes qui se présenteront pour traiter, tous les arrangements qui pourront leur convenir, soit pour le mode de paiement du prix des fermes, soit pour les fonds à attacher à chaque ferme qui pourront être portés de 200 à 6,000 fr. chacun de fer à age.

S'adresser à M. le marquis d'Espinay, en son château de St-Denis d'Espinay, commune de St-Georges-de-Renains, et à Lyon, à M^e Casati, notaire, place des Carmes, n^o 10. (2564)

A LOUER.

De suite. — Deuxième étage composé de cinq à six pièces, avec cave et grenier, situé quai de Retz, n^o 53.S'adresser chez M. Mannberger, rue Pisai, n^o 30.

(2569)

Une jolie petite maison sur les bords de la Saône, à 5 minutes des portes de Serin, avec la jouissance d'un beau clos, ayant aussi une sortie par la Croix-Rousse.

S'adresser quai St-Clair, n^o 8, au 4^{me}.

(2571)

AVIS.

Traitement méthodique des Maladies vénériennes, par M. Thevenard, chirurgien-accoucheur, rue Lafont, n^o 26, à Lyon.

Fort des leçons d'une longue expérience, dans l'art difficile de traiter ces sortes de maladies, selon la nature des tempéraments et les diverses complications d'ulcères, gales, dartres, douleurs rhumatismales et plus ou moins anciennes, invétérées ou dégénérées, M. Thevenard, par sa méthode simple et peu dispendieuse, a trouvé le moyen facile d'en débarrasser et peu de temps et sans retour. Il n'emploiera aucune préparation mercurielle. (2570)

On demande pour apprenti dans une maison de quincaillerie en gros, un jeune homme de 14 à 16 ans. S'adresser chez M. Verdaulon, rue Grenette, n^o 47, au premier. (2568)M. *** limonadier, rue Neuve, n^o 20, dont le seul but est de plaire au public; prévient les consommateurs, qu'il vient de faire restaurer son café, qu'il tient tous les rafraichissements et vins étrangers que l'on peut désirer, à des prix très-modérés; de plus, il offre pour une société, un salon très-indépendant. (2561)

MAGASIN DE DEUIL ET NOUVEAUTÉS.

Un établissement, qui manquait à Lyon, vient de s'ouvrir place de l'Herberie, n^o 10; M. Lecourt jeune a réuni dans ce beau magasin tout ce que l'on peut désirer pour deuil et demi-deuil; on trouve chez lui divers objets tout confectionnés, tels que robes, pèlerines, fichus, bonnets, etc., etc. Le choix des matières premières et le goût qui ont présidé à la confection de ces divers articles, ne laisseront rien à désirer aux personnes qui, dans leur propre intérêt, voudront bien honorer ce magasin de leur confiance. (2550-4)

PAQUEBOT A VAPEUR SUR LE RHONE.

Le public est prévenu que le paquebot à vapeur le *Pionnier* partira de Lyon pour Arles lundi prochain 24 août, et se rendra le même jour à Avignon avec voyageurs et marchandises.

Le départ aura lieu du pont de la Mulatière à cinq heures précises du matin.

On prie les voyageurs de se munir de vivres pour la route. (2543-5)

Seul dépôt à Lyon, chez M. Paradis, marchand de couleurs, place des Terreaux, n^o 10, au premier. L'on trouve les leurs tendus (dits élastiques à rasoirs) et les tablettes métalliques du sieur Berghofer, breveté: au moyen de ces cuirs on conserve ses rasoirs pendant un temps infini dans le meilleur état, sans le secours de la meule, et l'on se rase sans éprouver de difficulté ni douleur. Ces cuirs sont recommandés par tous ceux qui en font usage; leur bon effet est garanti. (1847-2)Succès toujours croissant pour la vente des cuirs tendus, dits élastiques, à rasoirs, et des tablettes métalliques pour les quelles le sieur Berghofer a obtenu d'abord le brevet d'invention, et plus tard aussi celui de perfectionnement. Il est prouvé par 20 années d'expérience, par un grand nombre de poudres et de cuirs de toutes les façons, que ceux du sieur Berghofer sont enfin les seuls qui n'altèrent jamais le tranchant du rasoir et donnent à cet instrument une coupe tellement douce qu'on ne le sent pas passer sur la barbe. On offre la garantie du remboursement (sans bonner le tems), s'ils ne produisent pas l'effet promis, pourvu cependant qu'ils ne soient pas détériorés. Le seul dépôt à Lyon, est chez M. Paradis, marchand de couleurs, place des Terreaux, n^o 10, au premiers. (1812-5)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Lara, marchand de comestibles, demeure actuellement place de la Comédie, magasin attenant à l'Hôtel-de-Ville, en face de chez M. Flacheron; il tient actuellement les plus beaux fruits verts pour dessert et la marée dans la saison, ainsi que huitres, chevreuil et sanglier. (2400-2)

GRAND-THEATRE PROVISoire.

Le SIÈGE DE CORINTHE, opéra.

BOURSE DU 20.

Cinq p. 0/0 consol. jous. du 22 mars 1828. 109f 10 5 10.

Trois p. 0/0, jous. du 22 déc. 1828. 80f 5 80f 5 10.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1827.

Rentes de Naples.

Cert. Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de janv.

86f 25 20 10.

Empr. royal d'Espagne, 1825. jous. de janv. 1829. 74f.

Rente perpét. d'Esp. 5 p. 0/0, jous. de juil. 48f 7 1/8.

Empr. d'Haïti, rembours. par 25ème, jous. de juillet 1828.

400f.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.